

DÉCRET N° 2023 – 104 DU 29 MARS 2023

portant nomination de monsieur **Aurèle Hector AGBO** en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n°2021-566 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2022-199 du 23 mars 2022 portant création de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises et approbation de ses statuts ;
- vu** décret n° 2022-374 du 06 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 29 mars 2023,



DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Aurèle Hector AGBO** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises au titre de représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation, en remplacement de monsieur Rodrigue Boris SEHLOUAN.

Article 2

Monsieur Aurèle Hector AGBO poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

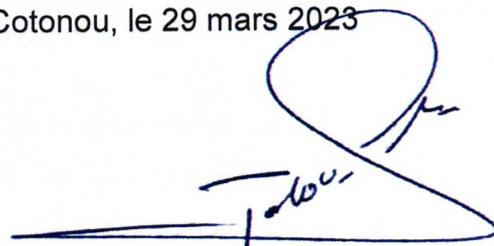
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-374 du 06 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises en ce qui concerne monsieur Rodrigue Boris SEHLOUAN uniquement.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2023

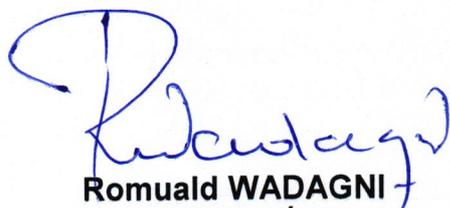
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises
et de la Promotion de l'Emploi,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MPMEPE 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21. SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.